

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 4 avril 2022, à 19h00, au 130 rue Principale.

Sont présents :

Madame Sylvie Laval, mairesse  
Monsieur Hilarius Peter, conseiller  
Monsieur Patrice Godin, conseiller  
Monsieur Dominique Lambert, conseiller  
Madame Ginette Laliberté, conseillère  
Monsieur Yvan Courchesne, conseiller  
Madame Karine Trahan, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse

Est également présente sur place Julie St-Laurent, directrice générale & greffière-trésorière.

**2022-04-86 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Karine Trahan  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19h02.

Adoptée.

**2022-04-87 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
  - 4.1 Approbation des comptes à payer
  - 4.2 Adoption du règlement #290 sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire
  - 4.3 Adoption du règlement # 291 concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires
  - 4.4 Autorisation générale pour permis d'alcool
  - 4.5 Dépôt rapport trimestriel
  - 4.6 Contrat et permanence de la directrice générale – Acceptation et signature
  - 4.7 Vacances estivales – Fermeture du bureau municipal
  - 4.8 Séance du 8 août – Changement de date
  - 4.9 Vente de garage – Autorisation générale
  - 4.10 Infotech – Achat d'une banque d'heures
  - 4.11 Comités divers – Nomination des membres
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Dépôt rapport du mois
  - 5.2 Adoption plan sécurité civile modifié
6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE
  - 6.1 Achat d'une gratte (one-way) – Camion Volvo 2007
  - 6.2 Adoption du règlement #292 relatif aux entrées charretières
  - 6.3 Abat-poussière – Commande 2022
  - 6.4 Garage municipal – Achat d'une imprimante
  - 6.5 Nivelage des routes municipales
  - 6.6 Balayage des rues municipales
7. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ BIEN-ÊTRE
  - 7.1 Bilan de la qualité de l'eau potable 2021
  - 7.2 Service d'aqueduc – Nomination d'une nouvelle mentore
  - 7.3 Office d'Habitation Drummond – Préparation à la crise du logement
8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 8.1 aucun point
9. LOISIRS ET CULTURE
  - 9.1 aucun point
10. COMMUNICATIONS DIVERSES
  - 10.1 Commission municipale du Québec – Dépôt rapport audit de conformité
  - 10.2 Semaine Action Bénévole – Achat de carte d'affaires
  - 10.3 Lettre d'annonce Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures
  - 10.4 Appui à la Municipalité de St-Majorique-de-Grantham
  - 10.5 Appui à la lettre ouverte du conseil municipal de Béthanie concernant le projet d'élevage porcin sur son territoire
11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS
12. RAPPORT DES EMPLOYÉS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Dominique Lambert  
Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

**2022-04-88 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal suivant :

- Séance ordinaire du 7 mars 2022

En conséquence,

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du mois de mars 2022 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

**2022-04-89 4 ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

**4.1 Approbation des comptes à payer**

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu d'adopter la liste des comptes à payer remise aux membres du conseil municipal, en date du 31 mars 2022, dont le montant total est de 97 179.16\$.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Julie St-Laurent, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

---

Julie St-Laurent

**2022-04-90 4.2 Adoption du règlement #290 sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire**

Attendu que l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, L.R.Q c.C-27.1 1 prescrit l'adoption d'un règlement relatif à la gestion contractuelle;

Attendu que ce règlement doit assurer le respect des règles relatives à la passation des contrats prévues à la loi et vise à établir des mesures destinées notamment à;

- 1) Des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- 2) Des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r. 2) adoptés en vertu de cette loi;
- 3) Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- 4) Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
- 5) Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- 6) Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;

Attendu que ce règlement peut aussi prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées;

Attendu qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité doit adopter un règlement de contrôle et de suivi budgétaires;

Attendu que ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la

disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

Attendu que l'article 176.4 et le cinquième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec prévoient une obligation de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaire;

Attendu que le directeur général / greffier-trésorier exerce notamment les fonctions prévues à l'article 212 et suivants du Code municipal du Québec;

Attendu qu'en vertu de l'article 212.1 du Code municipal du Québec, le conseil peut, par règlement, ajouter aux pouvoirs et aux obligations du directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité, ceux prévus à l'article 113 de la Loi sur les cités et villes en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières;

Attendu qu'il y a lieu de déléguer à certains officiers municipaux de la Municipalité de Durham-Sud, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité de Durham-Sud;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Dominique Lambert et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mars 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.)

Attendu qu'une copie de ce règlement a été remise à la disposition du public au bureau municipal pour consultation, à la suite de ce dépôt;

Attendu que les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture;

Attendu les règlements 160, 224 et 287 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominique Lambert

Et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 290 concernant la gestion contractuelle, la délégation de pouvoir, le contrôle et le suivi budgétaire de la Municipalité de Durham-Sud soit adopté tel que présenté et comme s'il y était ici au long reproduit.

Adoptée.

2022-04-91

**4.3 Adoption du règlement #291 concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires**

Attendu que l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives, connue sous le nom de « Projet de loi 49 »;

Attendu que depuis le 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection, et ce, conformément aux articles 287.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Attendu que le conseil verra à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale et que cette affectation annuelle doit être établie après consultation du président d'élection;

Attendu que le conseil doit affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin que le fonds soit suffisant l'année où doit être tenue la prochaine élection générale et permettre de pourvoir au coût de cette élection;

Attendu que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédente (selon le plus élevé des deux);

Attendu que, pour les trois premières années du présent règlement, il y a lieu d'affecter à ce fonds une somme annuelle de 5 000 \$;

Attendu que la somme annuelle mentionnée ci-dessus devra faire l'objet d'une révision par le conseil, après consultation du président d'élection, et, s'il y a lieu, d'une modification réglementaire après chaque élection partielle ou générale;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Yvan Courchesne et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mars 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.);

Attendu qu'une copie de ce règlement a été remise à la disposition du public au bureau municipal pour consultation, à la suite de ce dépôt;

Attendu que les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu que le règlement # 291 concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires soit tel que présenté et comme s'il y était ici au long reproduit.

Adoptée.

**2022-04-92      4.4      Autorisation générale pour permis d'alcool**

Attendu que la Municipalité dispose d'une salle en location pour la tenue d'activités privées au cours desquelles la consommation d'alcool peut être autorisée sous certaines conditions;

Attendu la Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques entrée en vigueur le 5 août 2021;

Attendu qu'en vertu de cette loi, la Municipalité doit donner son accord pour la consommation d'alcool dans les lieux sous sa juridiction, lorsque la participation attendue est de moins de 200 personnes;

Il est proposé par Ginette Laliberté

Et résolu de mandater la direction générale, à évaluer et autoriser, le cas échéant, toute demande de consommation d'alcool dans le cadre des locations de salles pour des activités privées réunissant moins de 200 personnes.

Adoptée.

**2022-04-93      4.5      Dépôt rapport trimestriel**

La directrice générale dépose le rapport trimestriel.

**2022-04-94      4.6      Contrat et permanence de la directrice générale – Acceptation et signature**

Considérant que la période de probation de la directrice générale, Julie St-Laurent, arrive à échéance le 10 avril prochain;

Considérant qu'il y a lieu de confirmer la permanence de celle-ci et de signer le contrat remis à cette fin;

Il est proposé par Dominique Lambert

Et résolu que le conseil accepte la permanence de Julie St-Laurent à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

Que le conseil accepte le contrat tel que présenté et autorise la mairesse, Sylvie Laval, à le signer.

Adoptée.

**2022-04-95      4.7      Vacances estivales – Fermeture du bureau municipal**

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu que le bureau municipal soit fermé pour les vacances estivales du 25 juillet au 5 août 2022 inclusivement.

Adoptée.

2022-04-96

#### 4.8 Séance du 8 août 2022 – Changement de date

Il est proposé par Hilarius Peter  
Et résolu que la séance prévue le 8 août 2022 soit reportée au 15 août 2022.

Qu'un avis public soit publié à cet effet.

Adoptée.

2022-04-97

#### 4.9 Vente de garage – Autorisation générale

Il est proposé par Ginette Laliberté  
Et résolu que les ventes de garage personnelles soient autorisées la dernière fin de semaine de mai ainsi que la 1<sup>ère</sup> fin de semaine de septembre, et ce, à chaque année, obtention de permis nécessaire auprès de la municipalité.

Adoptée.

2022-04-98

#### 4.10 Infotech – Achat d'une banque d'heures

Considérant l'offre soumise par Infotech le 30 mars 2022;

Il est proposé par Yvan Courchesne  
Et résolu d'autoriser l'achat d'une banque de 26 heures auprès d'Infotech au montant de 1960.00\$ taxes en sus.

Adoptée.

2022-04-99

#### 4.11 Comités divers – Nomination des membres

Considérant la nécessité de créer des comités de travail afin de faire progresser les dossiers et par conséquent de nommer des élus sur ces différents comités;

Il est proposé par Ginette Laliberté  
Et résolu que les élus suivants soient désignés jusqu'à modification par résolution :

##### **Comité PGMR** – Patrice Godin, président et Sylvie Laval

Responsabilité :

- Publication d'articles dans le Tisserand de : compostage, recyclage
- Organisation, communication et mise en action de la collecte sélective des gros rebuts
- Distribution du dépliant Écocentre de la MRC
- Préparation et formation sur le compostage
- Plastiques agricoles : développement d'un plan d'action afin d'accroître le nombre d'agriculteurs participants
- ICI (Industries, Commerces, Institutions) : Obtenir un statut de la qualité de leur recyclage et déchets
- Maintenir à jour notre panneau du volume de déchets (panneau bac noir à Axep)

##### **Comité MADA** – Ginette Laliberté (présidente) et Sylvie Laval

Responsabilité et objectifs :

Mise en action du plan MADA adopté par la municipalité :

- Communication aux citoyens du statut MADA de Durham-Sud
- Transport collectif : pilote avec la MRC

##### **Comité Sécurité civile** – Dominique Lambert (président), Patrice Godin et Sylvie Laval

Responsabilité et objectifs :

Identification des outils nécessaires et efficaces pour contrôler la vitesse dans le village

- Préparation aux sinistres,
- Entente autres municipalités
- Sécurité routière
- Implantation des adresses civiques standardisées hors du village

##### **Comité Loisirs** – Karine Trahan (présidente), Dominique Lambert (volet finance) et Ginette Laliberté

Responsabilité et objectifs :

- Implantation d'un parc intergénérationnel
- Activités sportives (demandes spéciales des citoyens)

**Comité Travaux publics** – Yvan Courchesne (président), Dominique Lambert et Sylvie Laval

Responsabilité et objectifs :

- Réflexion contrat MTQ
- Plan long terme réfection de voirie
- Déneigement : préparation consultation citoyenne

**Autres dossiers**

**Hygiène du milieu** – Hilarius Peter (président) et Sylvie Laval

Responsabilité et objectifs :

- Fosses septiques - Mini-usines
- Aqueduc

**Camp de jour ou famille** Karine Trahan

**Bibliothèque** – Ginette Laliberté

**Environnement** – Hilarius Peter et Patrice Godin

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**5.1 Dépôt rapport du mois**

Le directeur du service incendie dépose le rapport mensuel des activités du service incendie.

2022-04-100

**5.2 Mise à jour de l'organisation municipale de sécurité civile dans le cadre du Plan municipal de sécurité civile**

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les membres de l'organisation municipale de sécurité civile :

Sur la proposition de Patrice Godin

Il est résolu :

- De modifier l'organisation municipale de sécurité civile afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

- Que les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

<b>Conseil municipal et coordination générale</b>		
Maire	Sylvie Laval	Mairesse
Substitut	Hilarius Peter	Conseiller
Coordonnateur municipal	Julie St-Laurent	Directrice générale / gref.-trés.
Substitut	Josée Carrier	Gref.-trés. adjointe
<b>Responsables de mission</b>		
<b>Administration</b>	Dominique Lambert	Conseiller
Substitut	Josée Carrier	Gref.-trés. adjointe
Personnel de soutien	Sylvie Marcouillier	Sec.-réceptionniste
<b>Communication</b>	Sylvie Laval	Mairesse
Substitut	Nicole Bellavance	Citoyenne
Porte-parole	Sylvie Laval	Mairesse
<b>Secours aux personnes et protection des biens</b>	Patrice Godin	Conseiller
<b>Service aux personnes sinistrées</b>	Ginette Laliberté	Conseillère
Substitut	Gisèle Martin St-Pierre	Citoyenne
Personnel de soutien	Germain St-Pierre	Citoyen (aide à la gestion)
Personnel de soutien	Thérèse Delisle	Citoyenne(aide gestion)
Personnel de soutien	France Menier	Citoyenne (infirmière retraitée)
Personnel de soutien	Michel Tessier	Citoyen (infirmier retraité)
<b>Services techniques</b>	Benoît Noël	Pompier (aide à la gestion)
Substitut	Éric Lessard	Pompier
<b>Transport</b>	Karine Trahan	Conseillère
Substitut	Yvan Courchesne	Conseiller
<b>Secours aux agriculteurs</b>	Hilarius Peter	Conseiller
Substitut	François Champagne	Citoyen (agriculteur)
Personnel de soutien	Guy Desmarais	Citoyen (aide à la gestion)
<b>Aqueduc</b>	Frédéric Manseau	Resp. des travaux publics
Substitut	Benoît Noël	Pompier (aide à la gestion)

- Que cette résolution abroge et remplace toutes les nominations antérieures

concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la Municipalité de Durham-Sud;

- D'autoriser la mairesse et directrice générale à signer les documents afférents.

Adoptée.

## **6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

**2022-04-101**

### **6.1 Achat d'une gratte (one-way) – Camion Volvo 2007**

Considérant qu'il serait opportun de procéder à l'achat d'une gratte (one-way) pour le Camion Volvo 2007 ;

Considérant les deux soumissions reçues :

- W. Côté & Fils Ltée au montant de 15 541.69\$ taxes en sus
- Robitaille Équipements Inc au montant de 14 045,00\$ taxes en sus

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu d'accepter la soumission de Robitaille Équipements Inc au montant de 14 045\$ taxes en sus.

Adoptée.

**2022-04-102**

### **6.2 Adoption du règlement #292 relatif aux entrées charretières**

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud a le pouvoir, en vertu de la Loi sur les compétences municipales, d'adopter un règlement concernant la voirie locale;

Attendu qu'il est opportun de régler la construction et l'aménagement des ponceaux pour les entrées charretières dans les fossés de chemins municipaux;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Hilarius Peter et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mars 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.);

Attendu que des copies de ce règlement a été remis à la disposition du public au bureau municipal pour consultation à la suite de ce dépôt;

Attendu que les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu que le Règlement #292 relatif aux entrées charretières soit adopté tel que présenté et comme s'il y était ici au long reproduit.

Adoptée

**2022-04-103**

### **6.3 Abat-poussière – Commande 2022**

Considérant la réception de deux soumissions pour la commande de 68 000 litres d'abat-poussière dont les prix sont les suivants :

- Somavrac c.c. 0.3036\$/litre
- Entreprises Bourget 0.3590\$/litre
- Sel Icecat 0.3040\$/litre

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu d'accepter la soumission de Somavrac c.c. au montant de 0.3036\$ le litre

Adoptée.

**2022-04-104**

### **6.4 Garage municipal – Achat d'une imprimante**

Considérant qu'il n'y a actuellement aucune imprimante fonctionnelle au garage municipal ;

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat d'une imprimante pour le garage pour un budget maximum de 100,00\$.

Adoptée.

**2022-04-105 6.5 Nivelage des routes municipales**

Il est proposé par Yvan Courchesne  
Et résolu de mandater Excavation L.G. pour procéder au nivelage de 30 kilomètres de routes municipales, au taux horaire de 120,00\$ taxes en sus.

Adoptée.

**2022-04-106 6.6 Balayage des rues municipales**

Il est proposé par Hilarius Peter  
Et résolu de mandater Les Entreprises Myrroy Inc. pour procéder au balayage des rues municipales, au taux horaire de 135,00\$ taxes en sus.

Adoptée.

**7. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ BIEN-ÊTRE**

**2022-04-107 7.1 Bilan de la qualité de l'eau potable 2021**

Attendu que :

- tel que prévoit l'article 53.3 du règlement provincial sur la qualité de l'eau potable, la Municipalité, à titre de responsable d'un système de distribution d'eau potable desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence, a complété le bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine pour l'année 2021;

- ce bilan indique le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions dudit règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire agréé durant cette période;

Il est proposé par Patrice Godin  
Et résolu que le Conseil accepte le dépôt du bilan 2021 de la qualité de l'eau potable, déposé par le responsable du service d'aqueduc, M. Benoit Noël. Le rapport sera publié sur le site de la Municipalité.

Adoptée.

**2022-04-108 7.2 Service d'aqueduc – Nomination d'une nouvelle mentore**

Attendu la démission de Benoit Noël, en date du 14 mars 2022, à titre d'opérateur de réseau de distribution d'eau potable et de captage d'eau souterraine sans traitement;

Attendu qu'il est requis de nommer une nouvelle mentore pour accompagner l'apprenti Frédéric Manseau, jusqu'à ce que celui-ci obtienne sa carte de compétence;

Attendu que la Municipalité de Wickam est disposée à offrir les services de sa responsable en eau potable, madame Anne-Marie Pagé, au taux horaire de 45.95\$, à un taux de kilométrage de 0.44\$;

Il est proposé par Karine Trahan  
Et résolu que madame Anne-Marie Pagé soit nommée à titre de mentore au taux horaire de 45.95\$, en plus du kilométrage fixé à 0.44\$.

Adoptée.

**2022-04-109 7.3 Office d'Habitation Drummond – Préparation à la crise du logement**

Attendu que l'Office d'Habitation Drummond offre un service d'aide à la recherche de logement (SARL) ;

Attendu que ce service comprend trois volets : soutenir les demandeurs dans la recherche de logement, éduquer et sensibiliser la population aux bonnes pratiques en habitation ainsi que soutenir les ménages sans logis ;

Attendu que pour le 3<sup>e</sup> volet (soutenir les ménages sans logis) l'office s'adresse aux municipalités afin de savoir si celles-ci : refuse de faire la prise en charge des ménages sans logis, souhaite prendre en charge les ménages sans logis ou souhaite confier la prise en charge au SARL ;



Il est proposé par Ginette Laliberté  
Et résolu que la municipalité refuse de faire la prise en charge des ménages sans logis puisque que la municipalité n'a pas ou peu de demandes en ce sens.

Adoptée.

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Aucun point

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

Aucun point

## **10. COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **2022-04-110 10.1 Commission municipale du Québec – Dépôt du rapport d'audit de conformité**

La directrice générale dépose le rapport d'audit de conformité, effectué par la Commission Municipale du Québec, portant sur la transmission des états financiers.

### **2022-04-111 10.2 Semaine Action Bénévole – Achat de carte d'affaires**

Considérant l'offre de l'organisation Semaine Action Bénévole

Il est proposé par Ginette Laliberté  
Et résolu que la municipalité achète une carte d'affaires au montant de 100,00\$.

Adoptée.

### **2022-04-112 10.3 Lettre d'annonce Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures**

À la suite d'une demande d'aide financière, la municipalité a reçu une lettre d'annonce de la Ministre Isabelle Charest pour un montant de 31 571,71\$.

### **2022-04-113 10.4 Appui à la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham : demande à la MRC de Drummond pour ouvrir les négociations pour les îlots déstructurés à l'article 59**

Attendu que la résolution numéro 2021-11-3414 de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham demandant à la MRC de Drummond de débiter les négociations pour les îlots déstructurés à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAA),

Attendu que la MRC ne peut déposer une nouvelle demande à portée collective portant sur le deuxième point de l'article 59 de la LPTAA sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole ;

Attendu que de nombreux propriétaires de terres boisés souhaitent construire une résidence sur leur propriété ;

Attendu que cette demande aurait pour but de permettre la construction de résidence unifamiliale en zone verte sous certaines conditions ;

Attendu qu'en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAA), seules une municipalité régionale de comté ou la Communauté métropolitaine du Montréal ou la Communauté métropolitaine de Québec peuvent déposer cette demande à la CPTAQ ;

Sur proposition de Hilarius Peter

Et résolu par le conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud :

- d'appuyer la démarche de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham concernant la demande à la MRC de Drummond en référence à l'article 59 de la LPTAA ;

- que la Municipalité de Durham-Sud demande aussi à la MRC de Drummond d'entamer des démarches afin de déposer à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) une demande à portée collective portant sur la deuxième phase des îlots déstructurés, soit de permettre la construction résidentielle sur les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement révisé ou à un projet de modification ou de révision d'un tel schéma;

- que la présente résolution soit transmise à la MRC de Drummond ainsi qu'aux municipalités du territoire de la MRC de Drummond.

Adoptée.

**2022-04-114 10.5 Appui à la lettre ouverte du conseil municipal de Béthanie concernant le projet d'élevage porcin sur son territoire**

Attendu qu'un projet d'agrandissement d'industrie d'élevage porcin est présentement sous étude au ministère de l'Environnement pour la municipalité de Béthanie, qui a connu l'été dernier une sécheresse privant d'eau potable une partie de ses citoyens;

Attendu que les changements climatiques rendent imprévisible l'accès à l'eau potable sur le territoire de Durham-Sud dans les années et les décennies à venir;

Attendu que le nombre de projets de porcheries qui ont reçu la bénédiction du MELCC s'élevait à 26 par an en moyenne entre 2011 et 2017 pour passer à 44 en 2018, à 53 en 2019 et à 67 en 2020;

Attendu que les municipalités sont présentement exclues du processus d'autorisation pour la construction ou l'agrandissement d'installations d'élevage porcin, malgré que ce soient les populations locales qui héritent de tous leurs impacts potentiels;

Attendu que, dans son procès-verbal de la réunion du 14 février 2022, le conseil municipal de Béthanie lance un appel de soutien à toutes les municipalités du Québec;

Il est proposé par Patrice Godin :

Et résolu que le conseil municipal de Durham-Sud envoie la lettre ci-jointe (rédigée par le conseil municipal de Béthanie) au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et au ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec.

Adoptée.

**11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**  
- Sécurité routière

**12. RAPPORT DES EMPLOYÉS**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2022-04-115 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Patrice Godin

Et résolu que la séance soit levée à 20h03.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Laval  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Julie St-Laurent  
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Sylvie Laval, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Laval,  
Mairesse